Prénom Nom **∀ille** Tél. Adresse Code Postal Fonction de l'élu.e ou agent Nombre d'hab. Collectivité Signature du responsable avec cachet Signature du candidat à a formation CACHET

Bulletin à

renvoyer par courriel:

contact@formationcitoyennete.org

14h00 à 22h30 et le dimanche 29 octobre

organisées par Formation et Citoyenneté

de 9h15 à

12h45

et

action territoriale le mouvement Ensemble

démocratique : que

samedi 28 octobre 2023 de

Bulletin d'inscription aux deux journées (valant convention simplifiée de formation)

Face aux défis écologique, social,

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

I- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Chaque élu acquiert $400 \in \text{par}$ an maximum ($800 \in \text{cumulés}$). L'inscription des élu-e-s doit se faire à partir de son CPF et sur la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations en suivant les indications y figurant : https://www.moncompteformation.gouv.fr/.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s, enregistré dans le Val de Marne (94), a été renouvelé le 8 juin 2023.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le ler cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas en suivant les indications lors de l'inscription sur : https://www.moncompteformation.gouv.fr/.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs pour les deux journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

Communes et intercommunalités de

Communes et mitercommunantes de .	
- moins de 1000 habitants	400 €
– de 1000 à 5000	525 €
– de 5000 à 10000	650 €
- de 10000 à 30000	750 €
– de 30000 à 50000	850 €
- de 50000 à 75000	950 €
- de 75000 à 100000	1050 €
– plus de 100000	1200 €
6 111 P	

Conseillers Départementaux et Régionaux

1300 €

formation Citoyenneté

Organisme de formation créé en 1997 par l'association REAL QUALIOPI processus certifié République Française Siège administratif : 21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Siège social : 26 Rue Raspail 94110 Arcueil

n° SIRET 420 605 628 000 23

Code APE 8559A

Numéro de déclaration d'activité : 11941119894 délivré par

la préfecture d'Ile-de-France

Courriel: contact@formationcitoyennete.org site web: www.formationcitoyennete.org/

Contact: 06 44 80 41 73

Le Mouvement ENSEMBLE!

26, rue Malmaison 93170 Bagnolet

Tél.: 06 80 62 62 30

Web: https://ensemble-mouvement.com/

vous proposent deux journées de formation (présentiel ou visio) sur le thème :

Face aux défis écologique, social, démocratique : quelle action territoriale ?

Le samedi 28 octobre 2023 de 14h00 à 22h30 et le dimanche 29 octobre 2023 de 9h15 à 12h45

Au village Azureva 4 avenue de la Butte 34300 Cap d'Agde (Hérault)

Accès : gare SNCF de Agde (puis ligne 4 jusqu'au village Azureva) ou aéroport de Béziers

En visio : le lien de connexion sera transmis quelques jours avant la formation.

Face aux défis écologique, social, démocratique : quelle action territoriale ?

Samedi 28 octobre 2023

Accueil des participant-e-s
Des configurations territoriales en cours. - Métropolisation versus désertification de zones rurales. - Quelle densification ? - Zéro artificialisation nette "ZAN": quels enjeux ?
Pause
Les mobilités : impératifs et contraintes. Zones à faibles émissions (ZFE), gratuité des transports publics, dessertes des territoires périurbains : des leviers pour une ville vivable ?
Diner.
Echanges et débat . Fin de la première journée.

Dimanche 29 octobre 2023

9h00	Accueil des participant-e-s
9h 15 à	Logement : le droit et le marché
12h00	Crises à tous les étages : le point sur l'existant et les pistes de travail pour en sortir.
	Echanges et débat.
12h00 à	Bilan de la formation.
12h30	
12h45	Fin de la formation.
13h00	Déjeuner.
	Durée effective de la formation : 10 heures. Nb : pour un suivi en visio, le lien de connexion sera transmis aux inscrits quelques jours avant la formation.

Intervenant-e-s:

Robert ABAD, ancien directeur de cabinet de l'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Mariano BONA, animateur du collectif pour la gratuité des transports publics de l'agglomération grenobloise, Collectif Transportons-nous (Hérault), Bernard LANDAU, architecte - urbaniste, Anne-Rose LE VAN, urbaniste, Jean-Louis PERU, avocat des collectivités territoriales, Makan RAFATDJOU, architecte - urbaniste, Lucie VERCHERE, coordinatrice Tempo Territorial.

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Vol

